



Nicolas HULOT, ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le mardi 31 octobre 2017

Communiqué de presse

Nicolas Hulot place la reconquête de la biodiversité au cœur des territoires

Après un mois d'octobre notamment consacré à la promotion de la biodiversité, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, fait de la reconquête de la biodiversité un enjeu primordial dans l'action politique du ministère, au même titre que celui de la transition énergétique, et invite les territoires à s'en emparer pour faire face au changement climatique.

« *Je tiens à ce que la société française accorde autant d'importance à la reconquête de la biodiversité qu'elle en donne à la lutte contre le changement climatique. Car nous ne pouvons réussir le défi du climat sans l'appui des écosystèmes qui sont nos premiers alliés dans cette lutte* » a souhaité rappeler Nicolas Hulot devant les membres du Conseil national de la biodiversité.

Tout au long du mois d'octobre 2017, le ministre est allé à la rencontre des acteurs impliqués au sein des territoires contre l'érosion grandissante de la biodiversité pour mobiliser les compétences autour de cet enjeu majeur qu'est la préservation et la restauration de notre patrimoine naturel.

Lors de sa participation à la journée de la Fondation de la recherche pour la biodiversité, le 5 octobre dernier, Nicolas Hulot a insisté sur **l'importance de s'appuyer sur les travaux issus de la communauté scientifique pour éclairer l'action publique**. Le ministre a également annoncé vouloir travailler à une prise de conscience collective des résultats des études récentes qui rappellent le rôle indispensable de la nature pour relever le défi climatique, notamment grâce à sa capacité à encaisser le choc du réchauffement.

Dans ce contexte, le ministère va apporter dès 2017 un soutien financier à la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) au travers d'une convention avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Par ailleurs, une unité mixte de service entre le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) va permettre, avant la fin de l'année, de disposer d'une organisation exemplaire dans le domaine de l'expertise des politiques publiques dans ces domaines.

Le 23 octobre, le ministre de la Transition écologique et solidaire a participé à la signature de la **déclaration d'intention nationale** qui ouvre une nouvelle façon de conduire les politiques publiques entre **l'Etat, les Régions et les autres collectivités dans le domaine de la biodiversité**. À cette occasion, **l'engagement de huit premières régions pour engager la création d'une agence régionale de la biodiversité a été réaffirmé**. Véritables ambassadrices auprès de toutes les collectivités, les agences régionales auront notamment pour mission d'accompagner les territoires, les acteurs économiques et les citoyens dans la compréhension des enjeux de la biodiversité dans leur quotidien et dans leur capacité à agir.

Enfin, le 27 octobre, le ministre a effectué un déplacement en Loir-et-Cher, où il a pu rencontrer des agriculteurs producteurs de fromage dont l'exploitation participe à la restauration de prairies humides à haute valeur environnementale, preuve qu'il est possible de faire différemment et de s'associer à la nature pour produire.

Pour conclure cette première séquence consacrée à la biodiversité, le 31 octobre, **le ministère a lancé le Comité national de la biodiversité**. Cette nouvelle instance sociétale d'échanges, de consultations et de propositions, composée de parties prenantes des enjeux liés à la biodiversité (scientifiques, associations, entreprises, collectivités...), jouera un rôle d'aiguillon auprès des pouvoirs publics.

Le mois d'octobre s'inscrit ainsi dans **une perspective de futurs grands chantiers à mener afin de rendre opérationnelle la reconquête de la biodiversité au cœur de tous les territoires** :

- la mise en place du dispositif « Territoires engagés pour la biodiversité » qui vise à promouvoir à l'échelle du territoire des actions exemplaires en faveur de la reconquête de la biodiversité. Ce dispositif va être préparé en lien étroit avec les régions pour sa mise en œuvre qui mobilisera prioritairement les agences régionales de la biodiversité ;
- le lancement à venir d'un budget participatif pour la biodiversité et le climat de manière à soutenir les citoyens dans le développement de projets exemplaires et qui auront vocation à être reproduits ;
- la candidature de la France pour accueillir en 2020 le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cet événement doit être l'occasion d'une mobilisation forte de nos concitoyens autour de la reconquête de la biodiversité comme la COP21 l'a été en matière de changement climatique.

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)